Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212900591-20251204-D2025_072-DE

Département du Finistère
Commune de Garlan

Délibération n° D2025- 072

Séance du 4 Décembre 2025

Date de convocation : 25.11.2025

Nombre de conseillers :
En exercice : 13
Présents : 7
Votants : 11

L'an deux mil vingt-cinq et le quatre décembre, à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué par **Monsieur Joseph IRRIEN**, s'est réuni de manière ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joseph IRRIEN, Maire.

Présents : IRRIEN Joseph, LASCAULT Sophie, LE GALL Lionel, TROADEC Christine, LOUEDEC Martine, PUIL Carine, CHOQUER Laëtitia,

Absents excusés et représentés : Alfred KERVEADOU pouvoir donné à Joseph IRRIEN, SALIOU Jean-Paul pouvoir donné à Laëtitia CHOQUER, DISEZ Alexandre pouvoir donné à Christine TROADEC, BOYENVAL Virginie pouvoir donné à Carine PUIL
Absents excusés : MALOU Mohamed, GOURVIL Thomas

Mme Laëtitia CHOQUER a été élue secrétaire de séance.

Subvention du budget commune au budget CCAS

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de verser une subvention d'équilibre du budget Commune vers le budget CCAS, au regard des résultats de fonctionnement du CCAS, à hauteur de 4 200,00€.

BUGET COMMUNE
DEPENSE DE FONCTIONNEMENT
Article 657363 - Subvention : 4 200,00 €

BUDGET CCAS
RECETTE DE FONCTIONNEMENT
Article 74741 – Subvention commune : 4 200,00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents ou représentés cette affectation.

Fait et délibéré en séance, le 04/12/2025

Laëtitia CHOQUER
Secrétaire de séance

Joseph IRRIEN,
Maire

MAIRIE de GARLAN
29810 GARLAN

Le Maire :
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (3 Contour de la Motte 35044 RENNES ; Téléphone : 02 23 21 28 28) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr.